

Invisibilité sociale : publics et mécanismes

Quatrième séminaire

Sommaire

Président de séance : Jérôme VIGNON, Président de l'ONPES

Première intervention	2
Nicolas DUVOUX	
Sociologue	
I) L'invisibilité politico-médiatique	3
II) L'invisibilité sociale	3
III) L'invisibilité politico-administrative	5
IV) L'invisibilité statistique	5
Les trois modèles théoriques d'invisibilité sociale	12
Louis CARRE	
Philosophe	
I) L'espace social	14
II) Les mécanismes d'invisibilisation	14
III) Les effets politiques du modèle de l'invisibilité sociale	16

Première intervention

Nicolas DUVOUX

Sociologue

Dans le cadre de l'invitation à participer à ce séminaire, il m'a été demandé de ne pas m'appuyer sur un matériau ou l'étude d'une population particulière, qui donnerait un ancrage empirique à la réflexion. Ce choix implique de prendre de la distance par rapport aux canons du discours sociologique. D'ailleurs, la généralité de la notion d'invisibilité invite à la prudence, en termes de précautions oratoires. L'ampleur des matériaux mobilisés redouble cette prudence. Puisque j'étais absent lors des séances précédentes, j'espère ne tenir aucun propos redondant.

Avant même de faire la part entre les mécanismes socioéconomiques et les mécanismes politiques, je souhaiterais soulever la question suivante : le consensus relatif sur la notion d'invisibilité n'est-il pas en lui-même problématique ? Depuis une quinzaine d'années, les travaux de sciences sociales portant sur cette notion, qu'il s'agisse de l'étude de Stéphane Beaud sur l'invisibilité sociale ou de la réflexion menée par Pierre Rosanvallon dans son manifeste Le parlement des invisibles, s'articulent tous autour d'un diagnostic d'invisibilité des publics placés dans une position de dominé ou de subalterne dans l'espace social. Je reviendrai sur la distinction entre des populations dominées, c'est-à-dire pauvres et des populations subalternes.

Dans ces espaces sociaux bien distincts, les rapports à l'invisibilité divergent. Les travaux de sciences sociales s'accordent sur le fait que les catégories de population peu dotées en ressources monétaires, et dont l'accès aux ressources du marché du travail est relativement peu stable, souffrent d'un déficit de visibilité. Cela signifie que les populations modestes sont peu connues et mal représentées dans la société contemporaine. Ce consensus repose sur deux éléments : d'une part, une absence de connaissance par la société de ces populations et d'autre part, une absence de représentation. Ces deux notions renvoient aux deux représentations de la notion d'invisibilité. L'invisibilité sous-tend un déficit de représentation au sens d'une représentation picturale, une absence de figuration de certaines populations dans l'espace public et, par conséquent, une présence diminuée ou une absence de représentation dans l'espace de représentation politique légitime (parlement, syndicats, associations, structures de la société civile). En améliorant la visibilité de certaines populations, l'on va leur permettre de franchir un certain nombre de barrières quant à leur participation à l'espace social, économique et politique.

À présent, l'objet de mon propos ne consistera pas à remettre en cause cet ensemble de convictions forgées à la suite de publications importantes, mais simplement à la nuancer. Il me semble assez problématique de regrouper dans un même ensemble qu'est l'invisibilité, des populations qui bien que modestes, n'en sont pas moins différentes de par leurs caractéristiques ou leur traitement institutionnel. Ainsi, convient-il de distinguer au moins deux sous-ensembles de cette catégorie de l'invisibilité sociale. D'une part, nous pouvons distinguer des populations identifiées comme pauvres par la collectivité, et prises en charge en tant que telles par les politiques publiques, via l'attribution de minima sociaux. Le second sous-ensemble est constitué des catégories populaires. Pour cette deuxième catégorie, je vous propose la définition suivante, bien qu'elle soit discutable. Par « catégories populaires », nous désignons des classes subalternes, mais non démunies. Ces populations occupent dans l'espace social des positions subalternes. Sur le marché du travail, elles se voient attribuer des positions d'exécutant, par opposition à une position d'encadrant. Elles ne sont pas pour autant démunies car, à la différence des populations identifiées et prises en charge pour leur pauvreté, elles ne sont pas absolument dépourvues de ressources, que ce soit en termes économiques, sociaux ou encore en termes d'ouverture culturelle.

Les mécanismes producteurs et les dynamiques de l'invisibilité de ces espaces sont très différents. Je vous propose de les distinguer, en suivant le programme de ce séminaire :

- l'invisibilité politico-médiatique :
- l'invisibilité sociale ;
- l'invisibilité politico-administrative ;
- l'invisibilité statistique.

I) L'invisibilité politico-médiatique

Nous pouvons souscrire au constat de l'invisibilité politico-médiatique des catégories pauvres et des catégories populaires. Au regard des représentations de la pauvreté et des représentations de l'espace social issues des enquêtes menées auprès des Français, nous notons un très net déficit de visibilité et de présence dans les espaces de représentation de ces deux catégories. Il est schématique d'affirmer que la représentation des groupes ouvriers dans la représentation nationale a diminué au fil des décennies. Or, y compris dans la sphère associative, nous constatons une surreprésentation des personnes très diplômées, lesquelles ont sans doute bénéficié d'un environnement social et économique relativement porteur. En d'autres termes, nous observons une captation de l'ensemble des sphères de la société civile, qui est organisée par des catégories relativement favorisées. Les chercheurs s'accordent sur ce constat, qui a des effets très corrosifs sur la manière dont ceux qui exercent des fonctions de représentation les vivent.

Dans un contexte de massification de l'enseignement supérieur, il est procédé à une sélection à l'intérieur des populations qui ont eu accès à ce que nous aurions appelé, à une autre époque, le capital culturel. Il en résulte un sentiment de responsabilité individuelle au regard de sa propre réussite – ce qui est aussi caractéristique que le sentiment selon lequel les pauvres ont une responsabilité individuelle dans leur propre trajectoire. Dans les universités américaines, les personnes qui possèdent a priori tous les capitaux pour réussir n'y parviennent que dans une infinie minorité. Cette situation de concurrence exclut les catégories modestes et pauvres de l'espace public et des fonctions de représentation.

II) L'invisibilité sociale

S'agissant de la deuxième thématique de ce séminaire – l'invisibilité sociale, il convient d'analyser la pauvreté à travers la relation d'assistance. La création et l'institutionnalisation de notre société, par la mise en place de politiques ciblant les personnes en situation de pauvreté, ont créé une situation de relative visibilité des catégories concernées. Leur identification est sans doute imprécise, voire déformée et instrumentalisée dans les discours politiques. Pour autant, je ne souscris pas au constat d'une absence de visibilité des publics en situation de pauvreté dans l'espace social. Au contraire, ces populations sont peut-être marquées par un excès de visibilité, tant du point de vue des représentations de la société que des représentations individuelles, en raison de la masse financière des prestations qui leur sont versées.

Dans son rapport *Penser l'assistance*, l'ONPES a d'ailleurs rappelé que les transferts sociaux en direction des populations pauvres représentent 1 % de la richesse nationale. Les populations qui en bénéficient ont tendance à être identifiées comme la strate la plus précaire à l'intérieur de l'ensemble des populations assistées. En ce sens, les travaux qui insistent sur l'hétérogénéité des publics sont fondamentaux. La société produit bien une déformation de la visibilité de ces catégories. De la même manière, les enquêtes de terrain menées dans le cadre de ma thèse démontrent que les individus vivant cette situation se sentent surexposés. Cette demande de mise en visibilité de leur situation était, de leur point de vue, excessive – disproportionnée par rapport à l'appui que la société leur versait,

par l'intermédiaire des politiques de solidarité. Les filtres administratifs, associés à des formes d'accompagnement social, exigeaient une publicité d'éléments qui, de leur point de vue, relevaient de la sphère intime. Je ne souscrirai donc pas à l'idée selon laquelle populations pauvres et modestes vivent de la même manière cette invisibilité sociale.

Le contexte d'insistance croissante de la société sur la responsabilité individuelle de ces personnes produit des effets d'exposition ou de surexposition du point de vue des publics. En revanche, les catégories populaires, c'est-à-dire subalternes, mais non démunies, sorties de l'espace de la prise en charge par la collectivité au titre de la pauvreté, partagent un sentiment de très grande invisibilité. Comme le démontrent les travaux de Michel Forsé et Maxime Parodi, ces catégories ressentent une forme d'abandon. Elles ne sont pas aidées, mais ont l'impression de ne pouvoir faire face aux charges qui sont les leurs, eu égard à leur niveau de rémunération très faible et leur stabilité professionnelle très limitée. Ce hiatus est propre à toutes les sociétés qui ont créé des protections sociales résiduelles ou ciblées. Les populations qu'elles font disparaître sont celles situées juste au-dessus des seuils d'éligibilité. C'est dans cet espace intermédiaire que se logent les déficits de visibilité sociale les plus criants.

Certaines populations vivent dans une relative faiblesse des principaux éléments de leur stabilité sociale et de leur identité sociale. Les chiffres de rotation des emplois annuels sont extrêmement impressionnants. 8 à 10 % de la population active est concernée par la rotation des emplois. La composante familiale (séparations, recomposition familiale) produit des effets d'instabilité, peut-être plus problématiques dans ces catégories qui ont moins facilement accès aux solutions de médiation (garde alternée, négociation intraconjugale après la séparation...). Cette instabilité des principaux éléments d'ancrage dans la vie sociale est essentielle. Entre l'assistance et la pleine participation à la société existe un espace que Robert Castel appelait « le précarariat », ou « la zone grise du corps social ». Cette zone de précarité se caractérise par son instabilité structurelle, pérenne. Elle est un déterminant essentiel de l'incapacité d'accéder à des formes de représentation politique ou médiatique. La condition nécessaire, mais sans doute non suffisante pour accéder à une forme de représentation est d'avoir une identité relativement stable. Contrairement aux catégories populaires, les populations pauvres présentent une forme de stabilité et d'identité qui permet de les reconnaître – certes, de façon déformée.

La réflexion sur les formes de visibilité sociale, produites par une société qui a intégré un élément résiduel dans son système de protection sociale doit être conduite de manière dynamique. Une composante beveridgienne, ou « assistancielle » de la protection sociale ne repose pas sur une identité immuable. Nous notons une spécialisation permanente dans la focalisation. L'on n'a jamais fini de cibler les publics, à l'intérieur d'une catégorie, dès lors qu'on les a définis par l'entrée « pauvreté ». Dans la mesure où elle est utilisée comme un mécanisme de ciblage, la pauvreté constitue un premier filtre pour produire d'autres filtres, qui eux-mêmes définiront l'accès aux ressources institutionnelles. Tous les travaux de Didier Fassin autour de l'économie morale mettent en évidence une surenchère dans l'identification d'un statut spécifique de victime – qui va souvent de pair avec l'identification d'un statut de méritant. D'un élément résiduel, ce processus s'achemine vers une « résidualisation » de l'offre de protection sociale. Il donne le sentiment que les ressources rares de la collectivité sont octroyées à des populations extrêmement spécifiques et donc extrêmement peu représentatives de la population. Ce faisant, il entretient le sentiment d'une altérité fondamentale des publics aidés par rapport au reste de la population. D'ailleurs, les travaux de Pascale Dietrich-Ragon sur l'attribution des logements sociaux démontrent l'existence d'un sentiment de discrimination positive en faveur des immigrés, des clandestins, pour qui les critères de l'urgence peuvent faire sens dans le cadre d'un relogement.

Ces dynamiques de spécialisation, de rejet et de stigmatisation des publics s'auto-entretiennent.

III) L'invisibilité politico-administrative

Nous avons déjà abordé ce troisième thème à travers le deuxième. Je laisserai de côté la notion de non-recours, bien que fondamentale en matière de lutte contre la pauvreté, car d'autres personnes se sont déjà exprimées à ce sujet.

L'invisibilité politico-administrative ne se distribue pas seulement à l'intérieur des populations concernées par les politiques d'assistance, mais aussi produit des effets d'exclusion, par les frontières supérieures. Les discussions en matière de CMU-C, ou de lutte contre les effets de seuil en matière de politique sociale constituent un élément de réponse à cette question.

IV) L'invisibilité statistique

La visibilité statistique ne produit pas nécessairement de visibilité sociale et de visibilité politico-administrative. Le processus est beaucoup plus complexe. Il convient de rappeler que les catégories les plus exposées à la pauvreté en France aujourd'hui sont les enfants et les jeunes. Il suffit d'observer autour de soi les préoccupations en direction de formes de vulnérabilité pour constater que la compassion, l'empathie ne se dirigent pas du tout vers les jeunes. Notre collègue et ami Bruno Palier se charge de démontrer à quel point ce sujet doit donner lieu à une refonte de notre système de protection sociale. Nous observons des distorsions quant à la capacité des groupes sociaux à être représentés dans l'espace social et politique.

Cependant, il existe des formes d'instabilité statistique. Ma connaissance des travaux du séminaire se limitant à ma lecture des programmes des séances précédentes, j'espère ne pas être redondant par rapport à l'intervention de Patrick Simon. Dans notre société, nous notons une invisibilité des catégories ethnoraciales, qui a des enjeux politiques décisifs. Ce constat nous oblige à repenser l'invisibilité dans l'ensemble de ses composantes. Je n'aborderai pas la question de l'invisibilité politico-médiatique. Actuellement, aucune mesure ne nous permet de mesurer (hormis le lieu de naissance des parents) l'exposition différentielle des populations se rattachant à des minorités visibles à des risques sociaux divers. Cette situation est éminemment problématique, car elle entretient les fantasmes. Il suffit de regarder le top des ventes en librairie, pour mesurer à quel point l'absence de données sur des éléments d'identité ethnoraciale, ou religieuse, participe de ce phénomène.

Cette situation pose problème en termes de débat public, dans une société où les gens raisonnent à partir de leur appartenance ethnoraciale, religieuse ou confessionnelle. Un premier pas consisterait à reconnaître ce fait et à enrichir notre appareil statistique public. Ce faisant, nous pourrions mesurer un certain nombre d'éléments relevant de la régulation, par les institutions publiques, de la protection sociale. Nous n'avons aucun moyen à notre disposition pour mesurer les publics bénéficiaires des minima sociaux. Nous n'avons pas non plus de vision précise des effets liés à un traitement différentiel de la population. À l'époque de l'examen du projet de loi Taubira, j'ai publié un article dans *Le Monde* sur la prison aux Etats-Unis, rappelant l'exposition différentielle des minorités raciales dans ce pays au regard de l'emprisonnement. Pour les jeunes hommes afro-américains sans diplôme, la probabilité d'entrer en prison au cours de leur parcours de vie s'élève à 70 %. Elle n'est que d'1 % pour les hommes blancs diplômés. J'aurais été heureux de pouvoir écrire que la France ne pratique pas de traitement différencié de cette ampleur. Or, la seule donnée statistique sur laquelle j'ai pu m'appuyer est une étude menée par le *Washington Post* dans les prisons de Lille en 2008, montrant un taux de surreprésentation des personnes de confession musulmane de l'ordre de 60 à 70 % de la population carcérale.

Didier Fassin s'arrête à publier un ouvrage sur le système pénal et pénitentiaire français. D'après les mesures qu'il a réalisées auprès de la population d'une maison d'arrêt, les minorités ethnoraciales seraient surreprésentées. Cette étude, bien que non

représentative du parc pénal, révèle un taux de surreprésentation supérieur à celui avancé par le *Washington Post*.

Jérôme VIGNON

Je vous remercie de ce panorama, qui nous conduit à nous interroger sur le consensus autour de l'équivalence supposée entre pauvreté et exclusion d'une part, et invisibilité d'autre part, sous les diverses formes du déficit de représentation.

Vous avez fait allusion à une réflexion de l'ONPES, *Penser l'assistance* et à un ratio de 1 pour 100. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur ce point ?

Nicolas DUVOUX

Il me semble avoir lu dans votre rapport *Penser l'assistance* l'idée selon laquelle les transferts sociaux d'assistance en direction des populations pauvres (qui constituent 10 % de la population) représentent 1 % de la richesse nationale. J'ai le sentiment que la place prise dans le débat social et politique par les populations concernées excède légèrement 1 %. Cet indicateur nous invite à discuter de la notion d'invisibilité, en abordant la question de la surexposition des catégories concernées par des montants de transferts publics relativement faibles. Pourquoi discute-t-on autant de montants aussi limités ? Pourquoi discute-t-on aussi peu de montants beaucoup plus substantiels, accordés à d'autres populations ?

Jérôme VIGNON

Je vous remercie de ces précisions.

Docteur Jacques HASSIN

Je vous remercie de ce point de vue sociologique, bien que le sujet ne soit pas épuisé. La question posée est la suivante : est-il éthique de créer une classe invisible ? S'agit-il de permettre aux populations concernées de franchir des barrières et de les rendre visibles en particulier à l'assistance, terme sociologique ?

Pour ma part, je préfère employer le terme de « solidarité ». En quoi est-il utile d'évoquer une classe de personnes invisibles, réduite aux pauvres et aux subalternes des catégories populaires ? Comme nous l'avons évoqué lors de notre précédent séminaire, l'invisibilité peut être choisie. Du fait même de l'assistance, ces populations n'ont en réalité pas droit au secret. Dès lors que l'on demande à bénéficier de cette solidarité ou de cette assistance, tout doit être transparent. Chez beaucoup de gens dans cette situation, nous notons une prévenance sur les données de contrôle social.

8,8 % de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Sans pour autant les remettre en cause, nos indicateurs actuels sont-ils adaptés aux populations pauvres et invisibles ? Sont-ils toujours pertinents pour ces populations ? N'est-ce pas l'une des raisons de leur invisibilité statistique ?

Jérôme VIGNON

Cette vaste question ne s'adresse pas seulement à notre orateur, mais concerne les travaux de l'ONPES lui-même. Cette question soulève en premier lieu une interrogation morale sur le recours au concept de visibilité, puis une interrogation sur la pertinence pratique des indicateurs qui nous servent à visualiser les situations de pauvreté. Je pense que ce sujet intéresse les membres de l'auditoire utilisant de tels indicateurs.

Nicolas DUVOUX

Les mécanismes d'assistance génèrent une surexposition subie, car les bénéficiaires sont en permanence sollicités pour décrire le contenu de leurs comptes épargne, voire énumérer les vêtements de leur penderie. Cette situation est insupportable. Je souscris à

vosre remarque sur le contrôle social. Ce sujet n'est pas sans lien avec la survisibilité au niveau macro de ces populations au regard des transferts sociaux qui leur sont alloués.

Par ailleurs, la formule d'un indicateur à 60 % du revenu médian reste intéressante, car elle permet de faire apparaître l'étiage des familles concernées par des difficultés fortes dans la vie sociale quotidienne. La question n'est pas tant celle des indicateurs, que celle du transfert mécanique des indicateurs dans les instruments d'action publique. À ce titre, je citerai un exemple. Le RSA a été réformé afin de créer une prime d'activité. Sa formule de calcul repose toujours sur les revenus du ménage. En réalité, le taux de pauvreté masque le fait que les bas salaires sont avant tout perçus par des femmes – dont une proportion importante est en couple et sort de la pauvreté. Si le critère d'éligibilité à la prime d'activité est calculé sur les revenus du ménage, nous en excluons un certain nombre de travailleuses pauvres. Dans ce contexte, la question n'est pas tant celle des indicateurs, que celle de la transcription mécanique des indicateurs dans la construction des politiques publiques.

Il existe sans doute des formes de retrait de la vie sociale, opérées de manière délibérée. Quand bien même ces retraits peuvent être exprimés sous la forme d'un choix, j'ai quand même le sentiment que le choix est extrêmement contraint. Le choix de l'invisibilité sociale – qui signifie la sortie de l'ensemble des cadres d'existence dans la société – concerne des cas très minoritaires. À mon sens, ces situations doivent plutôt être appréhendées sous l'angle de la contrainte.

Jérôme VIGNON

Cette intervention est très intéressante, car elle nous amène à réfléchir sur le fait que les plus pauvres ne sont pas les seuls invisibles. Néanmoins, la typologie que vous proposez, consistant à distinguer les personnes prises en charge (relevant de l'assistance) et les catégories populaires, est discutable. Il est possible que certaines personnes ne relèvent d'aucune de ces catégories. Pourquoi n'en parlez-vous pas ? N'en parlez-vous pas au motif qu'il n'y en a pas (et dans ce cas, ces personnes seraient vraiment invisibles) ?

Brigitte BOUQUET, CNAM

Quid des personnes qui ne relèvent d'aucune de ces catégories ? Quid des personnes qui ne peuvent bénéficier de l'action sociale, en raison de la durée des dispositifs ou du manque de logements ? Les travailleurs sociaux n'ont plus les moyens d'aider ces populations.

Nicolas DUVOUX

Deux espaces sociaux ont un rapport différent à la visibilité et à l'invisibilité. Je trouve réducteur de regrouper ces deux espaces sous le même angle. Ce sujet a des enjeux cognitifs, politiques, sociaux importants. Le diagnostic d'une mauvaise visibilité ou d'une surexposition dans des représentations ambiguës ou négatives ne peut être comparé au diagnostic d'invisibilité. Il existe évidemment d'autres publics positionnés en dehors, ou à côté de ces catégories et qui sont concernés par d'autres formes d'invisibilité.

Il me semble que les personnes en capacité de faire apparaître l'invisibilité de certaines catégories spécifiques, ou de montrer les lieux d'invisibilité potentielle au regard de la pauvreté s'étaient déjà exprimées au cours des séminaires précédents. Mon propos intervient en complément. Il portait sur le rapport à l'invisibilité de strates très proches dans l'espace social, mais souvent séparées par les frontières administratives. Nous avons tort d'aborder la question de l'exclusion sociale sous le seul angle des catégories modestes et pauvres, car cet ensemble recouvre des situations diverses, qui produisent des dynamiques sociales, politiques et institutionnelles très hétérogènes. Je n'opère pas de hiérarchisation entre les catégories pauvres et les catégories populaires. S'il y a une hiérarchisation à faire, celle-ci va dans le sens inverse du manque de ressources. Les publics prioritaires restent les plus démunis.

Jérôme VIGNON

Votre intervention laisse entendre que l'objet de ce séminaire, qui vise à rendre plus visibles des situations inconnues et ainsi à participer à une prise de conscience supposée constructive doit lui-même être soumis à critique. En effet, la « visibilisation » ne serait pas nécessairement synonyme d'émancipation. Pour autant, vous ne dites pas qu'il est préférable d'abandonner tout effort statistique.

Nicolas DUVOUX

Je n'ai pas affirmé que le travail de mise en visibilité doive être soumis à critique. Je dirais plutôt qu'il doit être conduit avec une forme de réflexivité.

Jérôme VIGNON

Je vous remercie de ces précisions précieuses.

Alice (CNLE)

L'ONPES a décidé d'étudier la situation des professions intellectuelles précaires et des autoentrepreneurs. Cette catégorie ne me semble pas correspondre avec votre définition, selon laquelle ces personnes occupent une position d'exécutant. En revanche, la notion d'instabilité recouvre bien la situation de ces personnes.

Nicolas DUVOUX

Les intellectuels sont dans une situation précaire, mais dotés de ressources en termes de capital culturel qui leur permettent de gérer des situations d'instabilité, y compris sur la longue durée – et parfois de les choisir. Pour choisir l'invisibilité ou l'instabilité, il faut des ressources. Ces ressources peuvent ne pas être mobilisées dans le sens de la recherche d'une stabilité sociale. Elles peuvent au contraire être mobilisées dans le sens d'une recherche de liberté par rapport aux cadres et donc d'une forme d'instabilité relativement choisie. Puisqu'ils détiennent un fort capital culturel, les intellectuels précaires sont dotés d'une forte capacité de négociation. À Paris, les artistes bénéficiaires du RSA ont droit à un moratoire de trois ans avant de rechercher un travail salarié classique. Des formations leur sont offertes. Ceux-ci ont donc la possibilité de développer leur activité artistique. Ils peuvent imposer aux représentants du RSA de la DASES une forme de rapport de force. En ce sens, ils ne sont absolument pas dépourvus de ressources.

Alice (CNLE)

Les pigistes n'ont pas forcément choisi d'être pigistes.

Nicolas DUVOUX

Ma réponse concernait les intellectuels précaires. L'autoentreprise est, à mon sens, une forme de relation juridique d'organisation de l'externalisation d'un ensemble de fonctions par la sphère productive. Cette situation génère des effets d'invisibilité, en termes de sortie des cadres de la protection sociale et du salariat – dans tout ce qu'il a de contraignant et de protecteur. En revanche, je maintiens qu'une partie des intellectuels précaires dispose de ressources.

Alice (CNLE)

Les pigistes sont aussi des intellectuels précaires.

Catherine NIRONI

Il me semble que la difficulté à repérer ces situations est aussi liée à la difficulté à repérer les parcours. Nous avons l'impression d'évoquer des catégories bien définies, alors que les personnes peuvent basculer d'une catégorie à l'autre. Cette invisibilité des

parcours crée un sentiment d'injustice. D'ailleurs, les débats actuels sur la formation mettent en évidence le fait que nous ne parvenons pas à faire bénéficier de la formation les personnes qui devraient en bénéficier le plus.

Nicolas DUVOUX

Le sujet des parcours est très important. Les trajectoires ne sont pas linéaires, mais font apparaître des allers-retours. Dans certains segments de la société, il existe une forme d'instabilité structurelle et pérenne, qui n'est ni la stabilité de la pauvreté et des minima sociaux ni la stabilité de l'intégration sociale pérenne. Cet espace est précisément caractérisé par la volatilité des situations. La volatilité des salariés du public est toute relative. Celle des allocataires du RSA recevant le RSA à taux plein est moins importante que celle des bénéficiaires qui se situent à la lisière. Il existe donc un espace entre la frontière inférieure du salariat installé et la frontière supérieure des seuils de l'assistance. Cet espace, caractérisé par de l'instabilité structurelle, est bien déterminé socialement. Il se constitue de personnes peu ou pas qualifiées, en situation de transition. Comme je l'ai démontré dans mes travaux sur le RMI, les bénéficiaires du RMI véhiculent des formes de représentation de soi qu'ils se sont appropriées lorsqu'ils étaient des salariés modestes. Bien que bénéficiaires du RMI, ils se voient comme des personnes qui ne veulent surtout pas être assistées. L'instabilité des trajectoires n'est pas générale dans l'espace social, mais concerne certaines catégories relativement précises au regard de leur niveau de qualification, par exemple.

En outre, cette instabilité soulève la question de la difficulté d'accès à la représentation. Nous avons peut-être tendance à surreprésenter d'autres catégories. Bien que l'instabilité concerne certaines personnes seulement, nous avons le sentiment d'une fragilisation générale. Il en résulte une volonté de capter les ressources accessibles, pour stabiliser les situations identifiées comme vulnérables. Le discours selon lequel nous sommes tous exposés à l'aléa économique de la même manière produit cette captation des ressources – avec un effet d'écumage, constaté dans les services de l'aide sociale.

Jérôme VIGNON

Revenons à la question posée par Catherine NIRONI. La modernisation du dispositif d'accès à la formation, à travers la transformation du DIF en un compte personnalisé ne touche pas les personnes qui en auraient le plus besoin.

Catherine NIRONI

Il me semble que seuls 5 % des chômeurs bénéficient de formations.

Un intervenant

Ces personnes ne sont pas invisibles. Elles sont bien repérées par les statistiques du chômage et de la DARESE. Elles n'ont pas accès à ces formations non parce qu'elles sont invisibles, mais parce qu'elles ne sont pas représentées. La notion d'invisibilité comporte plusieurs acceptions différentes.

Nicolas DUVOUX

Pour la plupart, ces publics apparaissent dans les statistiques. Toutefois, ils sont invisibles au regard des partenaires sociaux. Pourtant, les partenaires sociaux sont incontournables dans le cadre de l'élaboration des politiques de l'emploi. Ce sont eux également qui maîtrisent la formation professionnelle. Aucun collectif de chômeurs de longue durée n'est représenté à la conférence sociale.

Aujourd'hui, les jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en situation d'emploi ni en formation ne figurent pas dans les statistiques. Le dispositif de formation est censé s'adresser à eux, mais il s'avère impossible de quantifier ce dispositif, car nous ne pouvons pas repérer ces jeunes.

Outre la représentation politique, la représentation au niveau des syndicats est fondamentale. Parce qu'ils rendent visibles et portent les intérêts de certains salariés, les syndicats contribuent à l'occultation d'autres groupes dans l'espace social. Cette situation n'est pas caractéristique de l'invisibilité, mais d'une visibilité différentielle. Ayant discuté avec des partenaires sociaux ouverts à ces questions, je constate qu'il est difficile de les extraire de leur conception de leur mandat pour adopter une vision élargie de la prise en compte du risque chômage – à moins de refonder la protection contre le chômage sur une base universelle. Il en résulte une différenciation des groupes sociaux au regard de leur capacité à détenir des ressources et à être protégés.

Bien que nous ne parvenions pas à identifier qui, parmi les jeunes, pourrait bénéficier de la garantie jeunes, il n'en demeure pas moins que les 18-29 ans constituent la catégorie la plus pauvre de la population. Il est donc problématique que ceux-ci ne puissent accéder à un mécanisme de prise en charge aussi général que le RSA. Il existe en hiatus entre l'exposition aux risques sociaux mise en évidence par les statistiques et la prise en charge institutionnelle.

Docteur Jacques HASSIN

Les populations dont je m'occupe ont reçu une trentaine d'appellations depuis le Moyen Age, depuis les « inutiles au monde », les « clochards », les « indésirables » jusqu'aux « sous-dents ». La volonté de contrôle social sur ces populations est manifeste. La pulsion d'errance, qui existe depuis Adam et Eve, a toujours été l'objet de suspicions. Je me fais l'avocat du diable à l'égard de la catégorie des invisibles. D'aucuns diraient : « s'ils sont invisibles, il faut les rendre visibles ». Pourquoi ne pas leur fournir une balise Argos ou un bracelet électronique ? Cette proposition est évidemment caricaturale, mais je souhaitais simplement indiquer mes réserves sur cette question de l'invisibilité.

Anne JOUBERT

Je suis déléguée aux actions en faveur des personnes sans domicile fixe de la Ville de Paris. Je rejoins le Docteur HASSIN. Dans le cadre des travaux que nous avons menés à Paris, notamment en faveur de la lutte contre la grande exclusion, nous nous sommes interrogés sur le nombre de SDF. Les publics sont très hétérogènes. Il est difficile de repérer ces populations, ou de les « fichier ». Plus de 500 personnes ont participé aux débats sur ces questions. Pour pouvoir construire et offrir des dispositifs adaptés à ces publics, il faut les connaître. Or, je connais des « invisibles » qui s'enfuient à l'approche de toute maraude ou de toute personne susceptible de leur poser quelque question que ce soit, ou de leur offrir toute aide possible. Un certain nombre de personnes se présentent sous le nom de « Mickey » ou « Rambo », préférant mourir dehors que de donner leur identité au 115. Certes, un accompagnement psychologique pourrait être décidé. La réalité doit être prise en compte. Nous risquons de faire fuir des gens, en voulant renforcer la prise en charge. Il convient de rester prudent.

Jérôme VIGNON

Vous avez sans doute évoqué un débat interne à la Ville de Paris. Pourquoi cette volonté de dénombrer les SDF ?

Anne JOUBERT

Je ne faisais pas référence à un débat interne, mais aux échanges engagés dans le cadre de la lutte contre la grande exclusion, qui implique également les grandes entreprises. Cette grande cause, lancée par Anne Hidalgo pour la durée de son mandat, s'articule autour de trois grands axes : prévenir, intervenir et insérer durablement. Pour lancer un grand pacte de lutte contre l'exclusion, visant à offrir à chacun des SDF de Paris une proposition, il fallait les connaître. La question de savoir si nous allons lancer, avec les services de l'Etat, une enquête ou un recensement de ces personnes n'a pas encore été résolue, en l'absence de consensus.

Jérôme VIGNON

Je vous remercie de ces précisions.

Jean-Luc OUTIN

Nous avons abordé les rapports entre visibilité et invisibilité statistique et les processus politiques et administratifs qui en découlent. Il n'y a pas de rapport entre la mesure d'un phénomène et les modalités de sa prise en charge, d'autant que la mesure d'un phénomène (en l'occurrence, le dénombrement des bénéficiaires du RSA) ne fournit aucun élément sur leur trajectoire et leur hétérogénéité. Au contraire, la mesure peut aboutir à une représentation fautive, en assimilant l'ensemble de cette population hétérogène à une strate particulière. Cette démarche la mettrait encore plus à l'écart.

S'agissant des jeunes, il existe des éléments de politique en leur direction. Ce sujet renvoie à un sujet plus large, qui est celui du fonctionnement de la famille – élément central d'organisation de la solidarité. Si Robert Lafore était là, il nous dirait que le code de l'action sociale est l'un des prolongements du Code civil. En ce qui concerne le chômage, le fait d'être indemnisé ou non produit une forme de « visibilité » ou d'« invisibilité ». Ce postulat est d'autant plus vrai que les Français ont une vision fautive de la proportion de chômeurs indemnisés et du niveau de leur indemnisation.

Une intervenante

Je suis très gênée par le fait que la notion d'invisibilité se présente depuis très longtemps comme un « tout complet ». J'ai apprécié que vous tentiez de décomposer cette notion pour en examiner plusieurs facettes. En revanche, vous avez conservé le rapport entre invisibilité et population, comme si les individus/ménages/groupes qui la composent revêtaient des caractéristiques homogènes. Pourtant, l'on peut parfaitement être visible sous certains aspects de sa vie sociale (comme le logement) et au contraire invisible dans d'autres aspects. Ce lien entre l'invisibilité et la population, envisagée comme un tout, me pose problème. En suivant des voies plus fonctionnelles d'analyse de l'invisibilité, je me demande si nous pourrions identifier des populations qui cumulent toutes les formes d'invisibilité ou non. Nous avons suffisamment dit que la pauvreté était multidimensionnelle, pour ne pas revenir vers une unidimensionnalité en termes de population. Par conséquent, cet effort de décomposition mériterait d'être prolongé.

Par ailleurs, je souhaiterais revenir sur trois des catégories que vous avez évoquées. En premier lieu, les notions d'invisibilité politico-médiatique et d'invisibilité politico-administrative restent assez floues. Par « invisibilité politico-administrative », faites-vous allusion au découpage juridique, qui aboutit à la catégorisation de la population ? Quelle est la pertinence du découpage par fonctions ? Enfin, la notion de l'invisibilité statistique me laisse perplexe. Tout dispositif statistique implique un découpage par catégories. Le découpage par fonctions renvoie aux différentes dimensions de la pauvreté, de la vie sociale et du droit.

Jérôme VIGNON

Nicolas Duvoux, êtes-vous sensible à cette notion de fonction pour aborder la catégorie de l'invisibilité ?

Nicolas DUVOUX

Je ne sais pas. Mes propos ne s'appuient pas sur un matériau délimité et construit, à l'inverse de la plupart des enquêtes menées en sciences sociales. Mon propos consiste à envisager la catégorie d'invisibilité sous l'angle du débat social et politique, en examinant ses effets en termes de connaissance et de non-connaissance. La dichotomie que j'ai proposée n'a absolument pas pour vocation de clôturer le débat, mais de l'ouvrir. Elle peut tout à fait être découpée. Pour répondre à la question de la place de la famille et des syndicats, j'ai le sentiment que la notion d'invisibilité est une manière de désigner des

groupes qui n'ont pas accédé à leur propre représentation – avec l'idée implicite selon laquelle le vrai trajet est celui de la classe ouvrière. À partir de situations de production, la classe ouvrière s'est construite une idéologie, puis une identité sociale qui a été reconnue par les pouvoirs publics.

Le décrochage s'exprime par le fait que ces groupes, qui n'ont pas construit et fait reconnaître leur propre représentation, sont désignés par des catégories de l'action publique. Par exemple, l'identité de chômeur est assignée. Elle n'est ni élaborée ni revendiquée. C'est ce que désigne la notion d'invisibilité. Cette catégorie regroupe pourtant des populations hétérogènes.

Jérôme VIGNON

Je vous propose que cette dernière intervention nous serve de conclusion provisoire. La notion d'invisibilité peut être réinterprétée aujourd'hui avec une référence implicite à la construction d'une identité ouvrière, choisie et résultant d'un combat social.

Les trois modèles théoriques d'invisibilité sociale

Louis CARRE

Philosophe

Je suis philosophe de formation et ai notamment pu travailler sur la pensée contemporaine et celle d'Axel Honneth, auteur très discuté. Cet auteur a mis l'accent sur la question de la reconnaissance. Je vous propose de considérer l'invisibilité sociale comme un phénomène relevant de la reconnaissance, ou de considérer que l'invisibilité sociale relève d'une non-reconnaissance, d'un déni de reconnaissance ou d'une méconnaissance. À ce titre, je citerai un extrait de l'ouvrage de Guillaume Le Blanc, intitulé L'invisibilité sociale : « *Reconnaître une vie, c'est lui donner crédit, lui conférer une valeur et ainsi la rendre visible. Inversement, une vie invisible est à ce point méconnue que toute valeur lui est ôtée et qu'elle ne compte alors plus* ».

Avant d'aborder les trois modèles théoriques d'invisibilité sociale contenus dans le titre de ce programme, je souhaiterais formuler quelques remarques. Premièrement, il importe de s'interroger sur l'apparition de la notion d'invisibilité sociale. Nicolas Duvoux a fait référence aux travaux de Stéphane Beaud et Pierre Rosanvallon. Je vous propose deux hypothèses de lecture pouvant expliquer l'émergence de cette notion, à commencer par les écrits d'une philosophe et théoricienne politique américaine, Nancy Fraser. Selon elle, la focale de la justice sociale s'est déplacée des enjeux portant sur la redistribution des biens économiques à la question de la reconnaissance, et plus particulièrement de la reconnaissance des identités minoritaires, sexuelles ou culturelles. Ce phénomène coïncide avec l'émergence des « nouveaux mouvements sociaux » dans les années 70 et 80 (mouvements féministes, mouvements des Noirs américains pour la reconnaissance de leurs droits, etc.).

Il me semble intéressant d'envisager l'émergence de l'invisibilité sociale dans le continent européen, à partir de ce que Robert Castel appelait « la nouvelle question sociale ». La fin de certaines luttes liées à la classe ouvrière, dans un contexte postindustriel, est concomitante à l'apparition de nouvelles formes de travail précaire (contrats à durée déterminée, etc.). Les travaux de Christophe Dejours démontrent que la question du travail ne figure plus à l'agenda politique. Elle n'est plus au centre des débats de l'espace public.

Une deuxième hypothèse repose sur une opacification des luttes sociales. De fait, les enjeux de lutte ne sont plus concentrés autour de la lutte des classes ou de l'opposition entre le travail et le capital. Par conséquent, il convient de rechercher un dénominateur commun à cet ensemble de luttes disséminées, qui vont des luttes féministes aux luttes écologiques, en passant par la lutte des gays et des lesbiennes, ou celle des précaires. La question de l'invisibilité sociale pourrait peut-être servir de dénominateur commun.

Je souhaiterais, dans un second temps, mettre l'accent sur le caractère fantomatique de l'invisibilité sociale. Cette notion est difficile à cerner. Cette difficulté n'est pas liée à notre capacité analytique, mais à la notion elle-même. Que signifie être invisible socialement ? Cette métaphore tente de concilier deux éléments hétérogènes : l'invisibilité et le social. Vivre en société signifie être exposé au regard d'autrui. Comment le fait d'être exposé au regard d'autrui peut-il soudainement basculer vers une forme d'invisibilité ? À ce propos, je citerai un joli passage de l'ouvrage Homme invisible, pour qui chantes-tu ? (1953), dans lequel Ralph Ellison raconte son expérience de Noir américain dans l'Amérique raciste des années 50. Le livre débute par ces mots : « *Je suis un homme qu'on ne voit pas. Non, rien de commun avec ces fantômes qui hantent les romans d'Edgar Allan Poe. Rien à voir, non plus, avec les ectoplasmes de vos productions hollywoodiennes. Je suis un homme réel, de chair et d'os, de fibres et de liquides – on pourrait même dire que je possède un esprit. Je suis invisible, comprenez bien, simplement parce que les gens refusent de me voir* ».

Cet extrait montre bien la tension qui habite la notion d'invisibilité sociale. Être invisible socialement ne signifie pas que l'on n'existe pas. On est un être de chair et d'os, mais l'on n'est pas reconnu ou perçu à sa juste valeur. Les invisibles sociaux ne sont pas des fantômes qui hanteraient notre société, mais un groupe d'individus qui partagent la caractéristique de ne pas être perçus à leur juste valeur.

La question de l'invisibilité sociale ne renvoie pas à une inexistence sociale ou à une mort sociale, mais renvoie plus fondamentalement à un défaut de perception. Paradoxalement, l'invisibilité sociale reste un rapport social entre celui qui perçoit et celui qui n'est pas perçu. Le percevant et le perçu continuent de partager malgré tout un certain espace, que l'on pourrait qualifier de social. La question de la perception soulève également celle des stigmates ou de la stigmatisation. Un stigmaté est précisément la forme visible d'un déni d'existence publique ou d'un déni de visibilité. En définitive, chaque individu, en tant qu'être social est plus ou moins correctement perçu.

Je vous proposerai de réfléchir aux questions suivantes :

- Qui perçoit qui ?
- Dans quel espace ?
- Comment opèrent les mécanismes d'« invisibilisation » (qui, me semble-t-il, sont liés à des mécanismes de reconnaissance ou de non-reconnaissance) ?

Abordons à présent les trois modèles théoriques de l'invisibilité sociale, à travers Pierre Bourdieu, Axel Honneth et Judith Butler. Pour ce faire, je vous propose de concentrer notre réflexion sur trois aspects :

- la question de l'espace social, puisque l'invisibilité sociale suppose le partage d'un même espace social ;
- Comment opèrent les mécanismes d'« invisibilisation » ?
- Quels sont les effets politiques induits par ces différents modèles théoriques ? En d'autres termes, quelles conclusions tirer de ces trois approches de l'invisibilité sociale, d'un point de vue politique ?

I) L'espace social

Pour Pierre Bourdieu, l'invisibilité sociale est en quelque sorte un effet de la domination. L'espace social est un espace clivé, divisé, antagonique entre des points de vue dominants et des points de vue dominés. Cet espace est donc traversé par une série de valeurs ou de hiérarchies qui la plupart du temps opèrent par binôme. Ces couples de positions prennent les formes suivantes : haut/bas, sain/pathologique, féminin/masculin, vil/noble, blanc/noir, national/étranger, riche/pauvre, etc. La domination repose sur des « *principes de vision et de division du monde social* ». Le monde social est toujours divisé en catégories ou en schèmes de perception. Ces schèmes ont la particularité d'être ancrés dans des habitus ou manières d'être. L'ancrage de ces principes de division du monde social explique d'ailleurs en grande partie la reproduction des structures de domination. Bourdieu écrit : « *Parler de domination ou de violence symbolique, c'est dire que sauf révolte subversive conduisant à l'inversion des catégories de perception et d'appréciation, le dominé tend à prendre sur lui-même le point de vue dominant* ». Les dominés tendent à prendre pour eux-mêmes les principes des dominants. Cela s'opère à la fois par des formes de connaissance et de reconnaissance. Ainsi, les dominés perçoivent-ils le monde social à partir des catégories des dominants et reconnaissent implicitement la légitimité de ces catégories.

Comment Bourdieu concevrait-il l'invisibilité sociale ? Il me semblerait difficile, pour Bourdieu, de parler d'invisibilité sociale, dans la mesure où selon lui les dominants et dominés partagent le même espace social. L'invisibilité se joue ailleurs, dans la naturalisation des rapports de domination. Ce sont les mécanismes de domination qui sont invisibles, selon Bourdieu. S'il y a une tâche critique à relever par rapport à l'« invisibilisation » des rapports de domination, c'est bien de rendre visible la domination en tant que telle, dans ses aspects les plus arbitraires et les plus violents. Une « politique de la perception » vise bien à rendre visibles les catégories de perception dominantes. Elle vise à maintenir ou à subvertir l'ordre des choses, en transformant ou en conservant les catégories à travers lesquelles le monde social est perçu. Le sociologue a un rôle éminent à jouer, qui est celui de relativiser d'un point de vue historique les catégories dominantes, en montrant qu'elles n'ont rien de naturel, qu'elles sont au contraire toujours le produit d'une construction sociale. Bourdieu ajoute que les porte-parole ont un rôle essentiel à jouer au niveau de la représentation politique. Par définition, les dominés reproduisent des formes de domination. L'intervention d'un tiers est nécessaire pour leur permettre de « visibiliser » les rapports de domination.

II) Les mécanismes d'invisibilisation

D'après Axel Honneth, l'invisibilité sociale est conçue comme une forme de déni de reconnaissance. Il opère une distinction entre la connaissance et la reconnaissance. Connaître un individu, c'est le percevoir en tant qu'individu dans un espace. Cependant, le fait de connaître un individu ne signifie pas encore le reconnaître. Reconnaître, en plus d'identifier un individu, revient à le confirmer dans sa valeur sociale. Honneth évoque le cas d'une bourgeoise qui se déshabille devant sa domestique, en toute impudeur. Cette grande bourgeoise connaît l'existence de la domestique dans l'espace, mais le fait de se déshabiller devant elle montre qu'elle ne la reconnaît pas comme dotée d'une certaine valeur sociale. Au contraire, c'est une forme de mépris : « *Alors que, par reconnaissance d'une personne nous entendons exprimer son identification en tant qu'individu, identification qui peut être graduellement améliorée, par reconnaissance nous entendons un acte expressif par lequel cette connaissance est octroyée, avec le sens positif d'une affirmation. Contrairement à la connaissance, qui est un acte cognitif non public, la reconnaissance dépend de médiums qui expriment le fait que l'autre personne est censée posséder une valeur sociale* ».

Par conséquent, selon Honneth, l'invisibilité sociale désigne précisément ces moments où l'on refuse ostensiblement de confirmer une personne ou un groupe de personnes dans sa valeur sociale. Il est intéressant de constater que la reconnaissance passe par une

série de médiums, s'exprimant par des gestes et des comportements qui renvoient à ce que Honneth appelle une « méta-action » : confirmer un individu dans sa valeur sociale, en lui montrant qu'on l'a reconnu (serrer la main, saluer, embrasser) , les individus en interaction peuvent alors s'attendre à une forme de bienveillance, sinon de reconnaissance mutuelle. L'auteur remonte à la source de ces gestes qui font la reconnaissance dans les rapports particuliers qui se créent dès le plus jeune âge, entre l'enfant et les personnes de référence. Il existe plusieurs registres de reconnaissance. Par exemple, vous ne reconnaissez pas de la même manière votre partenaire amoureux et votre collègue de travail. Ces registres dépendent de « *la grammaire de la communication gestuelle, construite dans la seconde nature de notre monde social* ».

Des efforts de lutte pour la reconnaissance opèrent dans différents registres. Honneth distingue trois registres :

- l'amour ou des relations intimes ;
- les relations de droit ou relations juridiques ;
- les relations de solidarité sociale (par exemple, celles qui se créent au sein de l'entreprise).

Ces luttes pour la reconnaissance, qui opèrent dans différents registres, peuvent s'appuyer sur des ressources morales ou normatives qui habitent le monde social. Pour Bourdieu, l'espace social est toujours un espace clivé. En revanche, chez Honneth, l'espace social est un espace normatif ou moral dans lequel les individus ou les groupes peuvent aller puiser différentes ressources pour faire valoir leurs attentes de reconnaissance. Si vous êtes victime d'un déni de reconnaissance du point de vue du droit, vous pouvez toujours réclamer le rétablissement de vos droits auprès d'un tribunal.

Selon Judith Butler, l'invisibilité sociale apparaît comme « un effet de cadrage ». Elle définit des cadres de « reconnaissabilité », qui se matérialisent par un ensemble de conventions, de règles et de normes. Ces cadres précèdent la reconnaissance elle-même, en définissant par avance qui peut être reconnu, qui l'est et qui ne l'est pas. Butler articule sa réflexion sur les cadres de reconnaissance à partir du concept de vie : « *Pour devenir reconnaissable, une vie doit être intelligible comme vie. Elle doit se conformer à certaines conceptions de ce qu'est la vie* ». Cela signifie que le reconnaissable n'épuise pas l'ensemble des possibilités de la vie. L'auteur opère une distinction très fine entre « appréhender » et « reconnaître ». Certaines choses peuvent être appréhendées par l'intuition, et d'autres reconnues car préalablement reconnues par certains cadres. Comme elle l'indique, « *notre capacité d'appréhension est sûrement facilitée par les normes de reconnaissance, mais ce serait une erreur que de dire que nous sommes absolument limités par les normes existantes de reconnaissance lorsque nous appréhendons une vie. Nous pouvons par exemple appréhender le fait que quelque chose n'est pas reconnu dans la reconnaissance et cette appréhension peut même devenir la base d'une critique des normes de la reconnaissance* ». S'il est impossible de cadrer le cadre, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas autre chose en dehors des cadres.

Butler ajoute : « *Le cadre n'a jamais déterminé précisément ce que nous voyions, pensions, reconnaissons et appréhendons. Quelque chose dépasse le cadre, qui vient troubler notre sentiment de la réalité. En d'autres termes, il se passe quelque chose qui ne se conforme pas à notre compréhension établie des choses* ». Dans son ouvrage *Ce qui fait une vie*, Butler cite l'exemple des prisonniers irakiens d'Abou Ghraib, photographiés dans des positions humiliantes par des militaires américains. Ces photographies sont apparues dans l'espace social, en dehors du cadre de la vision habituelle de la guerre en Irak. « *Quand se défont les cadres qui régissent la reconnaissabilité relative et différentielle des vies, il devient possible d'appréhender quelque chose de ce qui vit ou de celui qui vit, mais n'a pas encore été généralement reconnu comme vie* ».

Pour Butler, une vie – toute forme de vie, et pas seulement la vie humaine – se caractérise par sa précarité, c'est-à-dire le fait qu'elle ne soit pas autosuffisante. Vivre, c'est toujours dépendre de quelque chose pour se maintenir en vie. L'auteur désigne ce

postulat sous le vocable de « *concept ontologique de la vie ou de la précarité* ». Ce concept lui permet de rendre compte de la vie sociale. Celle-ci repose précisément sur le fait que nos vies sont précaires. Comme l'écrit Butler, « *être un corps, c'est être exposé au façonnement et à la forme sociaux* » ; « *la précarité implique la vie sociale, c'est-à-dire le fait que la vie de quelqu'un est toujours en quelque sorte aux mains de tous* » – qu'il s'agisse des personnes que l'on connaît ou de celles qu'on ne connaît pas. Ce concept ontologique prend le contrepied de ce qu'elle appelle « *l'ontologie de l'individualisme* », idée selon laquelle les individus sont toujours des entités autonomes, autosuffisantes, responsables d'elles-mêmes et de leur propre parcours.

Butler insiste par ailleurs sur une distinction importante entre la « *precariousness* » et la « *precarity* ». La *precariousness* désigne la précarité de la vie dans son ensemble, condition qui a la particularité d'être toujours conditionnée. La « *precarity* » renvoie à des conditions sociales et politiques de maintien de la vie ; elle est construite par les circonstances sociales et politiques. Autrement dit, la précarité sociale, au sens de « *precarity* », désigne la condition politiquement induite, par laquelle certaines populations souffrent des défaillances des réseaux sociaux et économiques de soutien et sont exposées de façon différentielle à la blessure, à la violence et à la mort.

III) Les effets politiques du modèle de l'invisibilité sociale

D'après Butler, les effets politiques de la précarité s'expriment d'une part, dans la lutte pour un recadrage de la reconnaissance et d'autre part, dans le maintien des conditions d'une vie viable (satisfaction des besoins fondamentaux à travers le logement, les soins de santé, le travail, la liberté d'exprimer son opinion). Nous ne sommes pas tous égaux dans la précarité. Cette politique de maintien des conditions d'une vie viable vise à modifier l'inégalité qui existe dans les différentes formes de précarité.

Jérôme VIGNON

Nous vous remercions. Nous étudierons de quelle manière s'articule ce point de vue avec celui de Nicolas Duvoux. Un philosophe s'intéresse aux éléments qui sous-tendent l'espace social. Il prétend vouloir expliquer l'espace social, à la différence du sociologue qui s'attache à la décrire dans sa dynamique.

Les trois modèles de l'invisibilité sociale s'inspirent de l'interprétation d'un espace social construit par des effets de reconnaissance. Butler et Honneth mettent en évidence la fonction du politique dans l'amélioration des conditions de la reconnaissance. En tant que sociologue, Bourdieu établit une critique des dominations établies, mais ne semble pas évoquer le rôle du politique.

Louis CARRE

Il n'y a pas de conclusion, car je pense que chacun des modèles ainsi décrits présente un intérêt propre. En effet, chacun de ces modèles permet de mettre en évidence des éléments que les autres ne pointent pas. Si Bourdieu a raison d'un point de vue empirique, Honneth et Butler lui apportent un prolongement d'un point de vue politique. Bourdieu assume une position forte, affirmant qu'il n'y a de domination qu'à partir du moment où les dominés endossent « naturellement » le point de vue des dominants. En démontrant que l'école exerce un rôle dans les rapports de domination, il prouve que le sociologue a un rôle à jouer.

Docteur Jacques HASSIN

Dans votre introduction, je retrouve les propos parfois tenus par les gens de la rue. Si le froid est terrible, ils déclarent que le pire est de ne plus exister dans le regard de l'autre. Il me semble important d'opérer une distinction entre la pauvreté et l'exclusion. Par ailleurs, la notion de parcours est essentielle. L'on ne peut définir de façon instantanée ce qu'est une personne.

La prise en charge des personnes requiert une synergie sanitaire et sociale. Dans la notion d'invisibilité se jouent également les thèmes du rapport au corps, de l'exposition ou au contraire de l'invisibilité de la personne malade ou mendicante.

Louis CARRE

Le rapport au corps est peut-être l'un des fils rouges de ces différents modèles. Nous ne sommes pas tous égaux dans l'exposition de nos corps au sein de la vie sociale. Un SDF est exposé presque 24 heures sur 24 aux regards des autres, même si ces regards ne le reconnaissent pas. Son corps est en danger. En revanche, dans la grande bourgeoisie, le corps est tout à fait à sa place et ne prend pas de risque.

Une intervenante

Les usagers ne veulent plus que les travailleurs sociaux les appellent comme des « usagers », car cette reconnaissance est restrictive. Ils demandent la justice sociale, via une nouvelle réflexion sur la société. Je trouve particulièrement intéressante la défense, par les associations d'usagers, de l'accueil et de l'écoute. Ils demandent que cette démarche soit accompagnée de la justice sociale. Dans le domaine de l'action sociale, la reconnaissance et la justice sociale sont intimement liées – ou devraient l'être.

Louis CARRE

Elles sont intimement liées ou en tension, car la justice sociale repose notamment sur un principe d'égalité qui induit indirectement une homogénéisation des parcours. Comment maintenir ces deux principes de justice, consistant à reconnaître l'individu dans son parcours singulier et à préserver l'universalité du principe d'égalité ? Cette question est plus un défi qu'une question de cohabitation harmonieuse entre reconnaissance et justice sociale.

Jérôme VIGNON

Votre interlocutrice s'est référée au contexte culturel français, dans lequel l'accès aux droits fondamentaux va de soi. Le voir s'effacer au profit d'une dynamique de reconnaissance des identités singulières ne nous est pas familier. Nous comprenons qu'il convienne de les articuler.

J'ai noté que la question de l'invisibilité était moins présente dans les écrits de Butler.

Louis CARRE

La notion de visibilité ou d'invisibilité s'appréhende à partir des cadres de reconnaissance, selon Butler. L'invisibilité désigne le fait que certaines situations échappent à ces normes. Nous devons prendre en compte le fait qu'il est impossible de travailler sans ces normes, tout en étant conscients de ce que ces normes nous empêchent de voir. Qu'il s'agisse d'une peinture, d'une photographie ou d'une œuvre cinématographique, le hors cadre est défini par le cadre lui-même. L'invisibilité n'est pas une question d'inexistence sociale, mais désigne les à-côtés, que nous ne reconnaissons plus, mais pouvons appréhender.

Jérôme VIGNON

Qui souhaite revenir sur l'apparition dans nos débats de la précarité ? Dans la présentation de Nicolas Duvoux, le précarité renvoie aux travaux de Castel. La précarité fait également référence à une forme de reconnaissance de la précarité comme source du lien social. Butler nous donne à voir une notion de précarité qui serait aussi présente dans le lien social, mais pas aussi détestable que le précarité, lequel décrit une situation sociale que nous combattons. Assumez-vous ce contraste ?

Catherine NIRONI

Les travailleurs sociaux ont parfois des réticences à intervenir. En revanche, en période de crise (les inondations du Var, par exemple), tous les intervenants sont disponibles. Lorsque la vie est danger, les interventions sociales sont questionnées très différemment.

Docteur Jacques HASSIN

Il ne s'agit pas de faire preuve de formalisme dans la définition des concepts. Il me paraîtrait intéressant d'approfondir les notions d'exclusion, de pauvreté et de précarité. Il me semble que la solidarité se manifeste lorsqu'elle concerne ceux qui nous sont proches et que l'on reconnaît. Pendant longtemps, l'on a considéré que l'exclusion ne pouvait frapper tout le monde. D'ailleurs, le regard politique sur l'exclusion a changé dès lors que la fin des 30 glorieuses a fait émerger l'idée que l'exclusion pouvait frapper n'importe qui.

Nous avons évoqué le fait que 8,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Qu'est-ce que cela signifie ? La réalisation d'une étude prospective serait intéressante, car les personnes exclues aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'hier. Dans les années 70, l'on disait que l'exclusion concernait un Français sur trois – il s'agissait alors des malades psychiatriques, des SDF et des handicapés. Les concepts doivent être revisités de manière dynamique.

Jérôme VIGNON

Je vous remercie de ce commentaire prospectif, qui nous met en présence d'une évolution de la capacité de voir et de décrire. C'est le fruit de la transformation de la vie sociale. La précarité et l'exclusion sont désormais multifacettes et ont bien d'autres sources que celles auparavant répertoriées. Dans ce contexte, qu'advient-il de l'esprit de la solidarité ou des luttes pour la reconnaissance ?

Nicolas DUVOUX

Après avoir été philosophe, Bourdieu a été sociologue. Je pense que son point de vue n'est pas du tout extérieur à la problématique de l'invisibilité. En effet, les travaux collectifs autour de cette notion sont issus de la publication de son ouvrage La Misère du monde (1993). Il a été le premier à organiser une réflexion collective dans le domaine des sciences sociales, avec le soutien de la Caisse des Dépôts. L'année de publication de cet ouvrage est aussi celle qui marque l'émergence de la lutte contre l'exclusion, déclarée grande cause nationale.

Les principes de division de l'espace social sont indexés sur les schèmes construits par les catégories dominantes. Il pourrait s'agir d'une démarche heuristique, de nature à nous aider à penser l'invisibilité. Finalement, l'invisibilité concerne tous ceux que les dominants estiment ne pas relever d'une vie normale et accomplie. Que reste-t-il comme identité disponible, à partir des catégories construites par la puissance publique ? À travers le phénomène de non-recours, nous mesurons à quel point les catégories administratives peuvent être violentes pour les personnes assignées. Le fait que sa propre construction identitaire soit dépendante de celle des autres est un effet social.

Dans le domaine des politiques de la ville, l'un des remèdes français a été la rénovation urbaine, à travers la volonté de recréer de la mixité sociale. Une vision de la société partant du bas montrerait que la société n'est pas toujours un idéal souhaité par tous dans ces espaces. Bourdieu a mis en évidence l'importance de la sociabilité locale, dans la construction des relations et des identités de ces populations. Nous pouvons donc mener un exercice de réflexivité sur un certain nombre de principes de l'action publique, à partir du constat d'une asymétrie dans les formes de représentation de la vie sociale. Pour certains, les identités disponibles sont choisies et valorisées. Pour d'autres, elles sont subies et indexées sur les intérêts et préoccupations des autres.

Docteur Jacques HASSIN

Avant les années 90, l'on parlait de « handicap social ». 1993 marque la naissance du SAMU social. Il s'agissait alors d'aller à la rencontre des personnes qui ne demandent plus rien. Le maire de Paris, qui a favorisé la création du SAMU social, a ensuite évoqué la « fracture sociale » en 1995. Les gens n'ont pas changé, mais il est intéressant d'étudier à quel point le regard politique a changé.

Un intervenant, FNARS

Ces questions renvoient à une réflexion sur la place du travail social et le positionnement des travailleurs sociaux à l'égard des personnes. Quel est le rôle du travail social, face à cette invisibilité ? Comment peut-il extraire les gens de cette invisibilité ?

La distinction opérée par Bourdieu entre les dominés et les dominants est aussi très importante en ce qu'elle renvoie à la posture du travailleur social au regard de la logique de participation. Par ailleurs se pose la question de la reconnaissance et de la bienveillance. Il ne faut pas considérer les gens comme des assistés, mais les accompagner.

Les cadres évoqués par Butler ne sont plus les cadres de référence du travail social. L'objectif du travailleur social serait de ramener les personnes à l'intérieur de ces cadres. Or, le contexte est tellement bouleversé que le travailleur social est perdu. Les réflexions que vous évoquez sont extrêmement intéressantes au regard des états généraux du travail social. La question de la posture des travailleurs sociaux et, plus largement, des intervenants sociaux est fondamentale.

Une intervenante

Nous traversons une période charnière. À Paris, nous observons un changement de regard des gens sur ceux qui sont à la fois invisibles et trop visibles. Alors qu'auparavant, 70 à 80 % des Parisiens envoyaient des lettres aux pouvoirs publics pour s'émouvoir de leur sort, plus de la moitié des Parisiens les considèrent aujourd'hui comme une source de nuisance. Ce sont parfois les mêmes.

Nous avons aussi atteint un moment charnière, dans le cadre de la recomposition des politiques sociales et du travail social. Parallèlement, des solidarités s'exercent dans la proximité, par l'intermédiaire de groupements dits citoyens. En outre, l'augmentation des familles et du nombre de femmes parmi les populations exclues pose question. Il importe de revoir la politique de prise en charge des familles et d'inventer d'autres formes d'intégration, de vie en société, de vivre ensemble. Il s'agit ainsi de recréer une vie solidaire à partir de contextes de proximité. L'échelle de Paris ne paraît plus appropriée. Nous devons tous mettre en œuvre de nouvelles formes de reconnaissance des autres au sein de l'espace public des villes. Sinon, je suis très inquiète pour l'avenir de notre société.

Anthony MARQUE, Secours Populaire

Je souhaiterais établir un parallèle entre les deux interventions de ce séminaire, à travers la l'invisibilité et la surexposition des publics les plus précaires. Ceux-ci sont sans doute surexposés médiatiquement, mais à quel prix ? Cette surexposition provoque un rejet et, partant, une perte de l'estime de soi. Cette situation cristallise l'ensemble des ressentis de la population.

Je crois que nous avons tous une responsabilité au regard de l'image des personnes en situations de précarité. Une personne n'est pas pauvre ; elle est en situation de précarité. Sa situation peut évoluer, s'inscrivant dans un parcours. Nous avons intérêt à nous saisir de cette question, face à l'essor de clichés de plus en plus violents.

Docteur Jacques HASSIN

L'invisibilité est-elle contagieuse ? À l'avenir, nous aurons à faire face à des problèmes majeurs qui concernent les familles avec enfants. Pour ces enfants, non scolarisés, il me semble que l'invisibilité est contagieuse.

Gabrielle BORTOLOZZO

La société est très manipulable. C'est pourquoi nous devons nous saisir des médias pour rétablir le concept de cette strate de la société. Ce serait un très grand pas. Pourquoi ne pas utiliser ce moyen pour réajuster l'invisibilité ou l'introduire une vision de l'acceptation de l'autre ?

Jérôme VIGNON

Je vous remercie de cette intervention qui résume notre entreprise.

Docteur Jacques HASSIN

Je vous invite à visionner le film documentaire intitulé *Au bord du monde*. Ce film sur l'exclusion a été sélectionné dans le cadre du Prix Louis-Delluc – qu'il n'a pas obtenu. Il est probable toutefois qu'il soit cité pendant la cérémonie des Césars.

Une intervenante

Le réalisateur était présent lors de la journée d'ouverture de la grande cause de la Ville de Paris. Nous pourrions le solliciter dans le cadre d'un événement organisé par l'ONPES.

Jérôme VIGNON

Je souhaite que nous fassions part de notre reconnaissance à M. Carré, intervenu en complément de M. Duvoux. Je vous rappelle que la dernière séance de ce séminaire aura lieu le 20 janvier. Pour ma part, je retiens de cette séance qu'elle nous a conduits à situer notre réflexion dans un cadre plus général, qui est celui de la représentation de l'espace social, à travers les processus qui le construisent (reconnaissance ou non-reconnaissance). Nous souhaitons aller plus loin dans la lutte contre l'invisibilité.

Comme l'a démontré Louis Carré, nous devons être attentifs, en tant qu'observateurs ou acteurs, à l'action de reconnaissance conduite par des groupes qui sont invisibles parce qu'ils ne sont pas parvenus par eux-mêmes à obtenir une reconnaissance dans l'espace social. Ce propos a tout à fait sa place dans la réflexion sur l'invisibilité, à l'intérieur d'une dynamique de construction de l'espace social par différents modèles de reconnaissance. Pour les producteurs de chiffres que nous sommes, ces réflexions nous encouragent à poursuivre nos travaux en faveur de la « visibilisation », dans une démarche de réflexivité critique. Nous devons veiller à ce que nos chiffres ne soient pas utilisés à des fins de stigmatisation. Ce séminaire est aussi une invitation à explorer l'espace qui se situe au-dessus de la grande pauvreté – qui nous est encore inconnu. Cet espace est sujet à des processus de répétition et d'exclusion qui nous échappent en partie.